



**Conseil d'administration  
du Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : Générale  
9 décembre 2003



FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**Huitième session extraordinaire du Conseil  
d'administration/Forum ministériel mondial sur  
l'environnement**

Jeju (République de Corée), 29-31 mars 2004

**Point 4 de l'ordre du jour provisoire\***

**Evaluation, suivi et alerte rapide concernant l'état de l'environnement**

**Etat de l'évaluation**

**Rapport du Directeur exécutif**

Le présent rapport fait un résumé de l'état de l'environnement à la lumière des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant l'évaluation des changements écologiques planétaires et l'alerte rapide, les évaluations thématiques, l'analyse de la contribution de la protection de l'environnement au développement et la situation dans les régions. Les consultations ministérielles de la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement seront consacrées à la conservation des ressources en eau, à l'assainissement et aux établissements humains dans une perspective écologique. Le présent document insiste tout particulièrement sur les activités touchant aux ressources en eau, à l'assainissement et aux établissements humains. Il traite également des zones géographiques présentant un intérêt particulier et de la région dans laquelle la session va se dérouler.

\* UNEP/GCSS.VIII/1.

## Table des matières

I.	Etat de l'environnement .....	3
	Déclaration annuelle sur l'environnement mondial – 2003 .....	3
II.	Etude suivie de la situation de l'environnement mondial .....	3
	A Renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement .....	3
	B. Quatrième édition du rapport sur l'Avenir de l'environnement..... mondial (GEO-4).....	3
	C. Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire .....	4
III.	Evaluations thématiques .....	4
	A. Atmosphère.....	4
	B. Diversité biologique .....	4
	C. Sols : Verdissage du Sahel .....	6
	D. Produits chimiques .....	6
IV.	Thèmes choisis : les problèmes environnementaux posés par les ressources en eau, l'assainissement et les établissements humains .....	7
	Les activités d'évaluation du PNUE dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains .....	7
V.	Evaluation de la contribution de l'environnement au développement .....	9
	A. Pauvreté et environnement .....	9
	B. Environnement et sécurité .....	9
VI.	Etat de l'environnement par région .....	11
	A. Afrique.....	11
	B. Asie et Pacifique.....	11
	C. Europe .....	12
	D. Amérique latine et Caraïbes.....	13
	E. Amérique du Nord.....	13
	F. Asie occidentale .....	14
	G. Pôles Nord et Sud .....	14
VII.	Zones géographiques d'intérêt particulier .....	15
	A. Petits Etats insulaires en développement.....	15
	B. Asie de l'Est : les grands problèmes écologiques, y compris les tempêtes de sable et les tempêtes de poussière .....	16

## I. Etat de l'environnement

### Déclaration annuelle sur l'environnement mondial – 2003

1. Le Directeur exécutif, comme lui avait demandé le Conseil d'administration dans sa décision 22/1 I B en février 2003, a réalisé la première déclaration annuelle sur l'environnement mondial. Celle-ci sera distribuée à la huitième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement sous la cote UNEP/GCSS.VIII/INF/2. La déclaration - ou Annuaire annuel 2003 sur l'environnement mondial (GEO-2003) - contient un article sur les ressources en eau et la vulnérabilité des populations. La publication, préparée avec l'aide de plusieurs centres collaborateurs participant au Rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) et d'autres partenaires, rappelle également les événements écologiques et les réalisations ayant marqué l'année 2003, tant au niveau mondial que régional. Elle propose aussi une sélection, établie avec la collaboration des experts du Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement du Conseil international pour la science, des problèmes écologiques apparus en 2003 et risquant de s'aggraver dans l'avenir. L'Annuaire donne enfin des indicateurs pour aider à contrôler les progrès réalisés pour assurer la pérennité de l'environnement et présente les travaux préliminaires engagés pour la mise au point d'un indice de l'environnement.

## II. Etude suivie de la situation de l'environnement mondial

### A. Renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

2. En 2002, le Groupe intergouvernemental à composition non limitée de ministres ou de représentants de ministres sur la gouvernance internationale en matière d'environnement a conclu que la complexité croissante de la dégradation de l'environnement nécessitait un renforcement des capacités d'évaluation, de surveillance et d'alerte rapide. Il a, en outre, recommandé d'envisager le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies sur l'environnement en améliorant ses capacités de surveillance et d'évaluation des changements écologiques planétaires, et plus particulièrement en créant un groupe intergouvernemental sur les changements écologiques planétaires. Des mesures devront être prises pour assurer la participation réelle des pays en développement aux travaux du groupe et le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement devra décider du mandat, des modalités de fonctionnement et de la composition du mécanisme adopté. A sa vingt-deuxième session (3-7 février 2003), le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement a décidé de commencer ses travaux sur le sujet par une consultation (décision 22/1 I A). Les conclusions de ce processus sont décrits dans les documents UNEP/GCSS.VIII/5, UNEP/GCSS.VIII/INF/4 et UNEP/GCSS.VIII/INF/5.

### B. Quatrième édition du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-4)

3. Le Conseil d'administration, par la décision 22/1 I B en date de février 2003, a demandé au Directeur exécutif du PNUE de publier un rapport détaillé sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) tous les cinq ans et de faire paraître le prochain rapport en 2007. Le Directeur exécutif a, en conséquence, décidé, en vue de la publication du prochain rapport, de procéder à une révision du processus de préparation de GEO. Les travaux ont notamment consisté à identifier les forces et les faiblesses du réseau de centres collaborateurs du PNUE, à définir les mécanismes appropriés pour renforcer la participation de la communauté scientifique à l'ensemble du processus de conception de GEO - et leurs modalités de mise en place -, à renforcer les capacités des parties prenantes, notamment celles des régions en développement et à mieux adapter GEO aux besoins des décideurs. Les conclusions de l'entreprise de renforcement de la base scientifique du PNUE seront pris en compte pour la réalisation de *GEO-4*. Le laps de temps plus long entre la parution des numéros successifs de GEO permet désormais au PNUE de développer la production des rapports sur l'environnement régional, sous-régional, national et municipal et de rassembler ainsi une documentation de base plus complète pour la réalisation des rapports sur l'environnement mondial. En 2003, le PNUE a publié un rapport GEO pour l'Amérique latine et les Caraïbes – *GEO Andes* – ainsi que de nombreux rapports sur la situation de l'environnement aux niveaux

national et municipal. Il a également produit, en collaboration avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement une étude intitulée *African Environment Outlook, Case Studies : Human Vulnerability Due to Environment Change* (Rapport sur l'environnement en Afrique, études de cas : La vulnérabilité des populations résultant de la transformation de l'environnement).

4. Les activités de développement des capacités portent principalement sur le renforcement de la participation des institutions des pays en développement au processus de réalisation du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial. Plusieurs pays dont la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège et les Pays-Bas contribuent financièrement à cette entreprise.

### C. Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire

5. Le premier produit du projet d'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire est un rapport intitulé « Ecosystems and Human Well-being – A Framework for Assessment » (Ecosystèmes et qualité de la vie – Un cadre d'évaluation) qui a été publié en 2003. Le rapport d'évaluation intégral sera distribué aux gouvernements et aux experts pour un premier examen confraternel en janvier 2004. Les synthèses et rapports d'évaluation définitifs devraient être terminés début 2005. Le PNUE assure la coordination du secrétariat du projet et est l'un des organismes d'exécution avec le World Fish Center et l'Institut des ressources mondiales. Le projet prévoit une évaluation mondiale et 15 évaluations inframondiales. Il fera le point sur l'information scientifique disponible concernant l'état et l'évolution des écosystèmes et des services qu'ils fournissent, leurs changements potentiels et leurs conséquences éventuelles sur la qualité de vie des populations. Il fournira une évaluation des aménagements politiques, institutionnels, techniques et autres susceptibles de renforcer la qualité de la vie tout en protégeant les écosystèmes. Le projet vise par des évaluations inframondiales, la fourniture d'instruments appropriés, l'organisation d'ateliers de formation et la création d'un programme de bourses à développer les capacités nécessaires à la réalisation, à différents niveaux, d'évaluations intégrées des écosystèmes. Des projets régionaux et nationaux d'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire reçoivent également l'appui du PNUE. Une évaluation pour la mer des Caraïbes est en cours avec l'appui technique et financier du PNUE. D'autres initiatives communes du même type sont en négociation.

## III. Evaluations thématiques

### A. Atmosphère

6. Les relevés effectués au-dessus et à proximité de l'Antarctique ont montré que la couche d'ozone avait diminué plus rapidement en 2003 qu'au cours des années précédentes. D'après l'Organisation météorologique mondiale, en septembre 2003, le trou de l'ozone avait atteint à nouveau la taille record de 28 millions de km<sup>2</sup> enregistrée pour la première fois en septembre 2000. Cette situation est en complète contradiction avec celle de 2002, année durant laquelle le trou de l'ozone avait été le plus petit des dix dernières années après s'être séparé en deux au cours du mois de septembre. Ces dernières années, le trou de l'ozone a atteint sa taille maximum au milieu du mois de septembre, ou parfois fin septembre. Les variations enregistrées ces dernières années quant à la taille, la profondeur et la persistance du trou de l'ozone sont plutôt dues à la modification, d'une année sur l'autre, des conditions météorologiques dans la basse stratosphère au-dessus de l'Antarctique qu'à une modification des volumes de substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone présents.

### B. Diversité biologique

7. La raréfaction de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes se poursuit à une vitesse sans précédent. Les participants au Sommet mondial sur le développement durable (le Sommet de Johannesburg) ont décidé qu'il fallait ralentir de façon drastique le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010. Les mesures à prendre pour gagner ce pari ont été examinées au cours de la réunion « 2010 – The Global Biodiversity Challenge » (2010 – Sauver la diversité biologique) organisée à Londres en mai 2003 par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en partenariat avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC) du PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les participants ont suggéré de choisir un nombre

restreint d'objectifs et d'indicateurs de portée mondiale pour parvenir à l'objectif fixé pour 2010, en s'appuyant sur les mandats de la CBD et des autres organismes des Nations Unies concernés. L'Organe subsidiaire de la CBD chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), à sa neuvième réunion (Montréal, 10-14 novembre 2003), a recommandé à la Conférence des Parties à la CDB d'identifier, à sa septième réunion (prévue à Kuala Lumpur (Malaisie) du 9 au 20 février 2004), un nombre restreint d'indicateurs expérimentaux qui pourraient être utilisés au niveau international, mais aussi régional, national et local pour aider à appliquer des stratégies et plans nationaux relatifs à la diversité biologique. L'Organe subsidiaire a également recommandé au secrétariat de la CDB de demander au CMSC de faciliter et de coordonner la compilation des informations requises pour établir un rapport sur les progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010<sup>1</sup>. L'Organe subsidiaire s'est, en outre, dans une recommandation, intéressée à la question connexe de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes, en insistant tout particulièrement sur l'appui que devait apporter le CMSC dans ce domaine. L'Organe subsidiaire a également reconnu l'extrême importance de la Base de données mondiales sur les zones protégées pour évaluer l'état des zones protégées au niveau mondial<sup>2</sup>. Le PNUE continue d'épauler le CMSC pour que celui-ci puisse satisfaire les besoins d'évaluation, de surveillance et d'alerte rapide identifiés par les Parties à la CDB et aux autres accords multilatéraux sur l'environnement touchant à la diversité biologique<sup>3</sup>.

8. Le PNUE a publié, à l'occasion de la réunion décennale du Congrès mondial sur les parcs (Durban, septembre 2003), la *Liste 2003 des parcs nationaux et des zones protégées*. Cette treizième version de la liste des Nations Unies établie par le CMSC et l'UICN constitue la première tentative de recensement exhaustif de toutes les zones protégées connues dans le monde. Celles-ci sont maintenant plus de 100 000. Mais bien que des progrès aient été faits dans l'identification des principaux biomes de la planète, leur protection reste inégale. Les systèmes lacustres et les prairies des zones tempérées sont tout particulièrement sous-représentés. Mais ce sont les écosystèmes des zones marines (moins de 1 %) qui sont la priorité mondiale comme souligné par les participants au Sommet de Johannesburg en 2002 dont l'un des objectifs était la protection des zones marines. *L'Atlas mondial des herbiers marins* compilé récemment par le CMSC met en lumière la nécessité d'améliorer la gestion des écosystèmes des zones côtières pour assurer un revenu durable à leurs populations. Le PNUE, à l'occasion du Congrès mondial des parcs et des zones protégées a donné une nouvelle dimension à sa collaboration avec l'UICN en signant un mémorandum d'accord sur la surveillance et l'évaluation des zones protégées qui ouvre la voie à des activités en partenariat avec un groupe d'organisations internationales non gouvernementales.

9. Le PNUE, dans la foulée d'une réunion nationale d'experts qui aura lieu à Paris du 26 au 28 novembre en coopération avec l'Organisation mondiale des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), organisera une réunion intergouvernementale sur la protection des grands singes et le Projet sur la survie des grands singes (GRASP) (projet pour la protection des grands singes) qui devrait se dérouler fin 2004. Le projet GRASP a été lancé par le Directeur exécutif du PNUE en mai 2001 et adopté comme un partenariat sur la biodiversité de type II au Sommet de Johannesburg en septembre 2002.

<sup>1</sup> Cette activité est parfaitement en ligne avec le paragraphe 1 de la décision 22/1 III.

<sup>2</sup> Les recommandations de l'Organe subsidiaire seront examinées par la Conférence des Parties à la CDB à sa septième réunion.

<sup>3</sup> Pour tout complément d'information sur la diversité biologique se reporter au document UNEP/GCSS.VIII/INF/2 (Annual global Environment Outlook Statement on the Environment – Annuaire annuel 2003 sur l'environnement mondial (GEO-2003)).

### C. Sols : Verdissage du Sahel

10. La dégradation des sols reste un grand problème dans de nombreuses zones de la planète. La région du Sahel en Afrique représente un cas particulier. Les relevés satellitaires effectués au cours des 20 dernières années ont énormément aidé à approfondir nos connaissances et nos analyses des variations, en fonction des lieux et des époques, de la végétation du Sahel. Des données récentes indiquent un verdissage constant dans une grande partie de la région<sup>4</sup>. Cependant, cette tendance ne peut pas s'expliquer seulement par la variation des précipitations. Ce verdissage est étendu mais non uniforme, ce qui laisse à penser que d'autres facteurs contribuent au phénomène dans certaines zones. La configuration du verdissage qui pourrait aider à expliquer ses causes est en partie obscurcie par le manque de précision de la résolution (8 km).

11. Pourtant, ce verdissage pourrait avoir la même valeur que le couvert végétal global d'origine puisqu'il couvre pratiquement de la même façon même si la répartition des espèces a changé. La diminution des espèces et des plantes d'origine et l'augmentation des nouvelles espèces exogènes pourrait avoir créé un nouvel équilibre étant donné que l'érosion a modifié la relation entre les espèces et la nature du sol. En outre, des analyses menées au niveau sous-régional sur les liens entre les modifications écologiques à long terme, la croissance de la population, l'évolution des techniques, les politiques et les institutions montrent que l'appréhension de la dégradation des sols et de l'environnement en fonction de la réduction du potentiel de production des sols (variations/absence de précipitation) ne correspond pas toujours aux données recueillies au niveau local. En effet, ces données souvent ne font pas la distinction entre les causes naturelles et les causes humaines et sous-estiment l'aptitude des utilisateurs locaux (et des systèmes traditionnels d'occupation des sols) à s'adapter.

12. La climatologie du Sahel reste un mystère, tout comme les impacts du déboisement sur le niveau des précipitations et sur la dégradation des sols dans cette zone.

13. Globalement, ces résultats nous suggèrent la prudence dans nos interprétations du phénomène de verdissage et nous incitent particulièrement à ne pas lui accorder une trop grande place dans nos futures politiques et interventions. S'il est probablement vrai que les conditions climatiques se sont améliorées, il est néanmoins impossible de prévoir pour combien de temps. Il est aussi certain qu'il y aura d'autres sécheresses et que les politiques devraient être assez souples pour en tenir compte, ainsi que des déséquilibres qui les accompagneront. L'expérience positive du Sahel nous prouve que le succès est possible, avec et sans intervention extérieure. Elle a également une portée plus large en suggérant des stratégies modèles applicables à d'autres situations.

### D. Produits chimiques

14. Le PNUE, en application de la décision 22/4 (Produits chimiques) de février 2003 et de plusieurs décisions précédentes, participe à un certain nombre d'activités relatives aux produits chimiques. Le Réseau mondial pour la surveillance des produits chimiques dans l'environnement a pour vocation de mettre en relation les particuliers, les laboratoires, et les organisations nationales, régionales et internationales qui sont responsables des activités de surveillance des effets des produits chimiques sur l'être humain et sur l'environnement (ou qui participent à ces activités). L'accent, dans un premier temps, est mis sur les 12 substances chimiques traitées dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Un atelier consacré à la surveillance des polluants organiques persistants (POP) s'est déroulé fin mars 2003. Une consultation d'experts sur la mise au point de lignes directrices pour l'élaboration d'un programme international pour les POP s'est tenue en octobre 2003. Le projet de document d'orientation auquel ont abouti ces travaux sera testé, en fonction des ressources disponibles, par des projets pilotes dans les régions en développement courant 2004.

<sup>4</sup> Résumé des conclusions d'un atelier sur les changements survenus au Sahel qui s'est déroulé du 14 au 16 octobre 2003 à Nairobi (Kenya) à l'instigation du PNUE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (Convention sur la désertification).

15. L'évaluation par région des polluants organiques persistants toxiques réalisée récemment donne un aperçu des problèmes posés par les polluants organiques persistants toxiques dans 12 régions de la planète. Les dioxines et les furanes, les biphényles polychlorés (PCB), l'héxachlorobenzène, les hydrocarbures polycycliques aromatiques (PAH), le dichlorodiphénylchloroéthane (DDT), le lindane et l'endosulfane sont les substances dont il faut s'occuper en priorité dans plusieurs régions. Les données recueillies suggèrent que la présence de substances toxiques persistantes dans l'atmosphère, l'eau et les aliments pourrait mettre en danger la santé de l'être humain et de l'environnement. On constate, dans les régions en développement, un manque de données sur les substances chimiques persistantes toxiques et de moyens pour étudier et surveiller l'impact de ces produits sur l'être humain et sur l'environnement. Il est nécessaire, dans ces régions, de renforcer les systèmes de réglementation et d'assurer une formation à tous les niveaux. Un complément d'information sur les activités du PNUE relatives aux produits chimiques est donné dans le rapport d'activité sur la mise au point d'une approche stratégique pour la gestion internationale des produits chimiques dans le document publié sous la cote UNEP/GCSS.VIII/6.

#### **IV. Thèmes choisis : les problèmes environnementaux posés par les ressources en eau, l'assainissement et les établissements humains**

##### **Les activités d'évaluation du PNUE dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains**

16. Une évaluation des ressources en eau est indispensable pour chaque pays. Les problèmes d'environnement liés aux ressources en eau, à l'assainissement et aux établissements humains seront au centre des consultations ministérielles de la huitième session spéciale du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Ils font également l'objet d'un des modules thématiques du programme pluriannuel de la Commission des Nations Unies sur le développement durable pour 2004-2005. L'un des problèmes les plus graves du XXI<sup>e</sup> siècle reste la qualité de l'eau douce et son approvisionnement. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa vingt-deuxième session en février 2003 a accordé une grande attention aux résultats des travaux du Sommet de Johannesburg sur les ressources en eau, ainsi qu'à l'Initiative sur l'eau et l'assainissement, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique" (WEHAB). Les ressources en eau diminuent rapidement et sont de plus en plus polluées. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour les gérer de façon à assurer leur durabilité. L'eau et la vulnérabilité des populations font l'objet d'un article spécifique dans l'Annuaire annuel 2003 sur l'environnement mondial – (UNEP/GCSS.VIII/INF/2). Le PNUE a également contribué au rapport établi par le Secrétaire général pour la douzième session de la Commission du développement durable. Le document de travail relatif aux problèmes écologiques posés par les ressources en eau, l'assainissement et les établissements humains présenté par le Directeur exécutif pour étayer le débat ministériel figure sous la cote UNEP/GCSS.VIII/4.

17. Le PNUE, en s'appuyant sur les conclusions de ses activités d'évaluation a produit plusieurs publications, à savoir: *Vital Water Graphics – An Overview of the State of the World's Fresh and Marine Waters* (Présentation graphique des ressources en eau les plus importantes – L'état des ressources en eau douce et en eau de mer), *Groundwater and its Susceptibility to Degradation : A Global Assessment of the Problem and Options for Management* (Les nappes phréatiques et leur vulnérabilité à la dégradation : Evaluation mondiale du problème et options pour leur gestion), the *International Atlas of Freshwater Agreements* (l'Atlas international des accords sur les ressources en eau douce).

18. Le Sommet de Johannesburg a reconnu le rôle fondamental joué par la protection et la gestion des ressources naturelles, dont les ressources en eau, dans le développement socio-économique. C'est pourquoi le PNUE développe actuellement ses activités d'évaluation des ressources en eau et a renforcé le rôle des centres de collaboration stratégiques dans ce domaine, notamment celui du Centre international d'écotechnologie (CIET), du Centre de collaboration du PNUE dans le domaine de l'eau et de l'environnement et du Programme d'évaluation de la qualité de l'eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS/Eau).

19. La continuité entre les évaluations et l'action est assurée par la participation du PNUE à l'Equipe spéciale du projet du Millénaire sur l'eau et l'assainissement créée par le Secrétaire général des Nations Unies. L'équipe est chargée de concevoir des stratégies pour parvenir aux objectifs de développement du Millénaire concernant l'eau dans la perspective globale de la durabilité de l'environnement. Les activités d'évaluation du PNUE étayent également les travaux de l'équipe ONU-Eau qui est chargée de coordonner les activités du système dans le domaine de l'eau pour décupler leur efficacité et d'assurer le suivi de l'initiative WEHAB lancée par le Secrétaire général. En mars, le CMSC, en collaboration notamment avec le PNUE, a organisé une réunion internationale à Londres sur le thème « Biodiversity After Johannesburg : The Critical Role of Biodiversity and Ecosystem Services in Achieving the UN Millennium Development Goals » (La diversité biologique après Johannesburg : L'importance de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes pour parvenir aux objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire). Cette réunion a marqué un pas important dans la compréhension du rôle joué par la biodiversité dans la fourniture de moyens de subsistance durable aux communautés et a permis de mieux sensibiliser les décideurs à la question.

20. Le PNUE a lancé plusieurs activités d'évaluation des ressources en eau douce, dont des projets, programmes et publications axés sur les problèmes posés par les ressources en eau douce de la planète, tant les eaux de surface que les nappes phréatiques. L'Evaluation mondiale des eaux internationales, parce qu'elle joue un rôle d'interface, permet de faire une évaluation détaillée et systématique des eaux douces internationales et des océans, ainsi que des nappes phréatiques. Conformément à la décision 22/1 II « Evaluation mondiale de l'état du milieu marin » et en réponse à la résolution 57/141 de l'Assemblée générale, le PNUE a lancé plusieurs activités dans le cadre de sa contribution à l'Evaluation mondiale du milieu marin, en enrôlant plusieurs de ses autres programmes et certains organismes des Nations Unies (UNEP/GCSS.VIII/6). En outre, conformément à la décision 22/2 IV, et en étroite collaboration avec l'Initiative internationale pour les récifs coralliens et ses réseaux opérationnels, le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens, le Réseau international d'action pour les récifs coralliens et d'autres partenaires, le PNUE poursuit son appui à l'évaluation et à la surveillance continues de l'état des récifs coralliens sur l'ensemble de la planète et s'occupe des nouveaux problèmes écologiques affectant le milieu marin, dont ceux posés par les récifs coralliens des eaux froides qui fournissent des moyens d'existence à plus d'un milliard de personnes.

21. Les activités du GEMS/Eau viennent étayer les stratégies du PNUE, de ses partenaires et de ses collaborateurs dans le domaine de l'eau. Le GEMS s'occupe principalement de la surveillance, de l'évaluation et du développement des capacités. Ses deux objectifs parallèles sont d'améliorer les capacités d'évaluation et de contrôle de la qualité de l'eau des pays participant et de définir le niveau de qualité des ressources en eau régionales et internationales et son évolution. Le GEMS/Eau dispose d'une banque de données sur la qualité de l'eau qui couvre plus de 100 pays et propose plus de 2 millions d'entrées sur les lacs, les réservoirs, les rivières et les nappes phréatiques. Le GEMS/Eau donne, avec ses évaluations régionales et internationales de la qualité de l'eau, une nouvelle portée aux données nationales qu'il intègre. Le GEMS/Eau réalise également des évaluations sur de nombreuses autres questions touchant à la qualité de l'eau et aux méthodologies d'évaluation.

22. Les évaluations réalisées par le PNUE dans le domaine de l'environnement mettent en lumière le rôle instrumental joué par les biens et services environnementaux dans la poursuite des objectifs de développement relatifs à l'eau, l'assainissement et les établissements humains. La prise en compte du rôle joué par les femmes est importante. La dégradation environnementale pourrait remettre sérieusement en question certains objectifs de développement dont la réduction de la pauvreté et la sécurité environnementale. On ne saurait trop insister sur l'importance du développement, à tous les niveaux, des capacités requises pour évaluer les ressources en eau, en particulier dans les régions en développement. Le développement des capacités devrait également inclure le niveau municipal. C'est pourquoi le PNUE, dans le cadre de son processus d'évaluation et de surveillance intégrée de l'environnement, réalise également des évaluations au niveau municipal. Dans ce contexte, il soutient, en coopération avec ONU-HABITAT, la préparation d'évaluations de l'état de l'environnement dans plusieurs villes d'Amérique latine et des Caraïbes. Un rapport sur la contribution du PNUE à l'instauration d'un processus continu d'évaluation internationale du milieu marin, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/141, figure dans le document UNEP/GCSS.VIII/6.

23. Le PNUE, en coopération avec le Programme hydrologique international de l'UNESCO et plusieurs partenaires, a lancé un projet d'évaluation de la pollution et de la vulnérabilité des nappes aquifères approvisionnant en eau plusieurs villes africaines. Ce projet tire le meilleur parti d'une initiative commune similaire conduite en Afrique de l'Ouest qui couvrait à l'origine six pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal) et qui a maintenant été élargie au Ghana, à l'Éthiopie, au Kenya et à la Zambie. De plus, un projet sur la vulnérabilité des ressources en eau aux changements climatiques en Afrique est également en cours de réalisation avec la participation de partenaires de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique orientale et australe, du GEMS/Eau et de l'Université de New Hampshire.

24. 2003 a été une année particulièrement importante puisque marquée par la célébration de l'Année internationale de l'eau douce et la tenue du troisième Forum mondial sur l'eau. Le PNUE a activement participé à la réalisation du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau qui a été présenté à l'occasion du troisième Forum mondial sur l'eau en mars 2003. Le PNUE a également contribué à la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des objectifs et la constitution de partenariats dans le domaine de l'eau qui s'est déroulée à Addis-Abéba (Éthiopie) en décembre 2003.

## **V. Evaluation de la contribution de l'environnement au développement**

### **A. Pauvreté et environnement**

25. L'élimination de la pauvreté est une condition préalable essentielle à l'instauration d'un développement durable. Le Conseil d'administration, dans sa décision 22/10 de février 2003, a notamment prié le PNUE d'aider les gouvernements, sur demande, à intégrer la prise de décision concernant l'environnement dans les politiques socio-économiques visant à éliminer la pauvreté. Le travail du PNUE sur la pauvreté et l'environnement est principalement axé sur la production de documents de stratégie pour lutter contre la pauvreté et sur une meilleure prise en compte de l'environnement dans ces stratégies. Ces activités, menées en collaboration avec plusieurs partenaires, dont l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, consistent à évaluer les liens entre l'environnement et la pauvreté et le rôle potentiel des services et des biens environnementaux et de la gestion rationnelle de l'environnement dans la lutte contre la pauvreté. Des études de pays seront réalisées en Afrique en s'appuyant sur les évaluations nationales de l'état de l'environnement et de la pauvreté. Le PNUE a organisé en Côte d'Ivoire pour l'Afrique occidentale et au Tchad pour l'Afrique centrale deux ateliers sur le thème « The crucial role of women in managing biodiversity and its impact on poverty reduction » (Le rôle crucial des femmes dans la gestion de la diversité biologique et son impact sur la lutte contre la pauvreté).

### **B. Environnement et sécurité**

26. Les conflits qui font rage dans des lieux aussi différents que le Nord Caucase, l'Iraq et l'Afrique de l'Ouest (Libéria et Côte d'Ivoire) font peser de graves menaces sur l'environnement, local et régional. D'autre part, les affrontements entre États et entre groupes ethniques pour la possession de ressources trop limitées (bassins forestiers de l'Amazonie et du Congo, eau douce en Asie de l'Ouest, pâturages en Asie centrale, etc.) dans différentes parties du monde illustrent bien les causes écologiques de l'insécurité humaine. Mais à l'opposé, les nouveaux instruments juridiques adoptés en Europe, comme la Convention-cadre pour la protection et le développement durable des Carpates, nous démontrent que la sauvegarde de l'environnement peut aussi être un moyen de rapprocher les peuples et les États.

27. En réponse aux décisions 22/1 I IV et 22/1 V du mois de février 2003 dans lesquelles le Conseil d'administration demandait notamment au Directeur exécutif du PNUE de renforcer davantage la capacité du Programme des Nations Unies pour l'environnement à évaluer les répercussions environnementales dans les situations post-conflits, le PNUE a lancé plusieurs initiatives :

- a) Parmi les projets du PNUE concernant les situations post-conflit, la vedette reste au projet de remise en état des zones les plus endommagées par le conflit du Kosovo. Les activités de remise en état de l'environnement et de réduction des risques dans ces zones rouges ont commencé en 2000 et seront terminées, comme prévu, en décembre 2003. Différentes activités de développement des capacités pour la gestion des déchets et l'adoption de modes de production moins polluants ont été entreprises avec la collaboration des autorités chargées de l'environnement. Un rapport d'évaluation sur les activités d'assainissement de l'environnement sera préparé en 2004;
- b) Le PNUE a publié, en janvier 2003, une évaluation sur l'état de l'environnement en Afghanistan après la fin de la guerre. Suite à ce rapport, une deuxième phase consacrée au développement des capacités a été lancée en octobre 2003. Le projet qui courra sur deux ans et demi consistera à développer les capacités de gestion de l'environnement du Ministère de l'irrigation, des ressources en eau et de l'environnement en lui fournissant les instruments, la formation et l'assistance technique nécessaires. La Commission européenne et l'Union mondiale pour la nature (IUCN) collaborent à ce projet;
- c) Le PNUE a publié en février 2003 une étude théorique sur l'état de l'environnement dans les Territoires palestiniens occupés. Une deuxième phase consacrée à la mise en œuvre des recommandations de cette étude a été engagée qui se poursuivra jusqu'en février 2005;
- d) Le PNUE a publié en mars 2003 une étude sur les risques et les impacts écologiques de l'utilisation de l'uranium appauvri en Bosnie-Herzégovine. Dans la foulée de ce rapport, il a produit une brochure de sensibilisation sur la question de l'uranium appauvri et organisé un atelier de formation pour les démineurs et les autorités nationales de Bosnie-Herzégovine. Ce rapport, le troisième d'une série d'évaluations relatives à l'uranium appauvri réalisées avec succès au Kosovo (2000-2001) et en Serbie et Monténégro (2001-2002) marque la fin des activités du PNUE concernant l'uranium appauvri dans les Balkans.
- e) Le PNUE a installé une base de donnée sur l'environnement et un service d'analyse pour la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Ces services sont utilisés par le groupe d'enquête de la Commission chargé d'examiner les plaintes pour dégâts environnementaux suite à l'invasion du Koweït en 1991 et à la guerre du Golfe pour analyser et évaluer la progression et les résultats des projets de surveillance et d'évaluation en cours dans la région;
- f) En avril 2003, le PNUE a publié un rapport sur la vulnérabilité de l'environnement en Iraq après des années de conflit, la faible priorité accordée à l'environnement par le régime précédent et les effets imprévus des sanctions appliquées dans les années 1990. Cette étude théorique a été suivie par l'organisation, en juillet-août, de deux missions d'enquête dans la région pour recueillir des informations supplémentaires et préparer de futures missions d'évaluation scientifique sur le terrain. Un rapport de situation sur l'état de l'environnement a été publié en octobre 2003. L'envoi de nouvelles missions techniques sur le terrain a été ajourné pour des raisons de sécurité. Un rapport final sur l'évaluation de l'environnement en Iraq est prévu pour 2004. De juillet à septembre, le PNUE a dirigé les activités du volet environnement de l'évaluation de la situation de l'Iraq réalisée à l'échelle du système;
- g) Le PNUE prépare actuellement une évaluation pour Afrique en 2003-2004. Plusieurs pays africains se sont récemment adressés au PNUE pour des évaluations de l'environnement. Une collecte et une analyse systématiques de l'information sont en cours dans des pays candidats pour cerner les grands problèmes et les possibilités d'intervention.

## VI. Etat de l'environnement par région

### A. Afrique

28. La dégradation de l'environnement et la pauvreté restent les deux grands problèmes de l'Afrique. Une initiative politique importante pour l'environnement de la région a été l'approbation, par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, du Plan d'action de l'Initiative en faveur de l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le PNUE, en réponse aux décisions 22/1 I B et 22/9 de février 2003 dans lesquelles le Conseil d'administration lui demandait de poursuivre son aide à la réalisation d'évaluations intégrées de l'environnement dans les régions, a cherché à assurer la régularité de la série "Avenir de l'environnement en Afrique" et à mettre en place le Réseau africain d'information sur l'environnement. Le second volume de "Avenir de l'environnement en Afrique" sera publié en 2006. Il sera consacré aux questions inscrites au Plan d'action environnementale du NEPAD. Le Réseau africain d'information sur l'environnement devrait permettre, quant à lui, de développer des données et des indicateurs pour préparer ce deuxième rapport. Le Réseau permettra aussi de constituer des jeux de données centrales pour la réalisation des rapports et évaluations intégrées de l'environnement. Il fournira des services et des produits d'information ciblés pour étayer les activités et les prises de décision relatives à la lutte contre la pauvreté et aux autres objectifs de développement durable définis dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable. Le Réseau cherchera à combler les lacunes recensées dans la base d'information pour, à long terme, pouvoir répondre aux nouvelles demandes d'information et améliorer la qualité des données existantes. Les Gouvernements belge, irlandais et norvégien financent la réalisation de la série "Avenir de l'environnement en Afrique" ainsi que la mise en place du Réseau africain d'information sur l'environnement.

### B. Asie et Pacifique

29. Le manque d'eau et la pollution sont les principaux problèmes dans cette région où la quantité d'eau douce disponible par habitant est la plus basse du monde. L'air dans les villes d'Asie est aussi l'un des plus pollués de la planète. Sur les 15 villes accusant les plus hauts taux de matières particulaires dans l'air du monde, 12 sont situées en Asie. Les habitats naturels comme les forêts tropicales sèches et les forêts tropicales humides, les terres humides et les terres marécageuses, les zones de palétuviers ont considérablement diminué. La région ressent clairement les effets du réchauffement de la planète et des changements climatiques comme le montre l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles et écologiques, des vagues de froid aux inondations, aux cyclones et aux sécheresses.

30. En septembre 2003, le Pakistan a connu une marée noire d'une gravité sans précédent lorsque le MV Tasman Spirit s'est cassé en deux au large du port de Karachi dans la mer d'Oman. Ce déversement d'hydrocarbures s'est produit dans une zone marine tropicale d'une grande richesse biologique composée en partie de larges forêts de palétuviers et abritant au moins deux espèces de tortue de mer (verte et Olive Ridley), des dauphins, des marsouins, des bérardies ainsi que plusieurs espèces de lézards et de serpents de mer. La nappe d'hydrocarbures qui couvrait 40 km<sup>2</sup> a tué la végétation marine et menacé de détruire une immense et unique forêt de palétuviers. Le PNUE a présenté un rapport sur la catastrophe au Gouvernement pakistanais exposant ses impacts extrêmement graves et soulignant la nécessité de faire une enquête scientifique plus approfondie pour déterminer l'ampleur du dommage subi par les écosystèmes de la région de Karachi.

31. Les participants à la deuxième Conférence ministérielle asiatique sur la Convention sur la désertification qui s'est tenue en juin 2003 à Abu Dhabi, ont lancé un appel pour une mise en oeuvre plus énergique du programme d'action sous-régionale de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer Aral (Asie centrale) et pour un renforcement de la coopération entre les pays de l'Asie du Nord-Est au niveau de la prévention et de la lutte contre les tempêtes de poussière et les tempêtes de sable. Les participants ont également demandé la mise au point d'un programme d'action sous-régionale pour traiter notamment

la salinisation, la sécheresse, la dégradation des sols, la destruction des forêts et des mangroves et l'érosion des zones côtières dans l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud et le Pacifique.

32. Les représentants des pays de la région Asie-Pacifique présents à la réunion du Congrès environnemental pour l'Asie et le Pacifique qui a eu lieu au Japon courant 2003 ont insisté sur la nécessité d'intégrer les politiques relatives à l'environnement dans les politiques nationales de développement socio-économique. Ils ont déclaré que la région devait appliquer des mesures efficaces pour gérer les ressources naturelles, y compris pour protéger les espaces forestiers et les ressources en eau, traiter les déchets et les recycler, et pour assurer la protection transfrontières de l'environnement. Ils ont également insisté sur la vulnérabilité des zones côtières et des écosystèmes de montagne résultant du changement climatique que subit la région.

33. Le 19 septembre 2003, s'est déroulée à Beijing la première concertation politique sous-régionale Asie-Pacifique sur les questions d'environnement. Cette table ronde à laquelle ont participé des ministres de l'environnement et des personnalités chargées des questions d'environnement avait pour objectif d'informer le PNUE sur les nouveaux problèmes écologiques graves apparus dans la région et leur évolution possible. Les participants à la réunion ont discuté de la stratégie à adopter pour assurer la protection de l'environnement dans la région Asie-Pacifique ainsi que d'autres questions connexes.

### C. Europe

34. La poursuite des activités du programme « Un environnement pour l'Europe » et la Conférence ministérielle connexe qui s'est tenue à Kiev à la fin mai ont été les événements marquants de cette année. L'élargissement de l'Union européenne – le fameux « processus d'adhésion » - s'est également poursuivi et dix nouveaux pays vont devenir membres en mai 2004. L'une des conséquences de ce processus d'adhésion est l'adoption et l'application, par un nombre croissant de pays européens, des normes et réglementations sur l'environnement et des accords multilatéraux en vigueur relatifs à l'environnement, dont la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

35. Le dernier rapport détaillé sur l'état de l'environnement et son évolution dans la région Europe, le troisième de ce type préparé par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en consultation avec le PNUE, a été publié à l'occasion de la Conférence ministérielle de Kiev. Les grands problèmes identifiés dans le rapport de la Conférence de Kiev sont notamment la poursuite de la dégradation, de l'érosion et de la perte de porosité des sols, la détérioration de la qualité de l'eau, et dans certaines régions, l'appauvrissement des ressources en eau, la fragmentation de la diversité biologique et le morcellement des zones naturelles suite au développement des réseaux de transport et les infrastructures urbaines. Le rapport conclut que les progrès enregistrés par les pays européens dans la protection de l'environnement risquent d'être réduits à néant par « des activités économiques non viables ».

36. Du pétrole s'échappe encore de l'épave du Prestige qui a coulé au large de l'Espagne en novembre 2002. Dix mois après la catastrophe, plus de 80 % des 77 000 tonnes d'hydrocarbures que contenait le pétrolier s'étaient déversés dans l'Atlantique. La marée noire a touché, plus ou moins gravement, toute la côte européenne du nord du Portugal à la Belgique. Suite à cette catastrophe, le Comité des transports du Parlement européen a approuvé une série de propositions visant à interdire, dans les eaux de l'Union européenne, le transport d'hydrocarbures dans des navires – citernes à coque simple.

37. Pour la deuxième année consécutive, l'Union européenne enregistre une augmentation de ses émissions de gaz à effet de serre, ce qui l'éloigne encore un peu plus des niveaux de réduction qu'elle s'est engagée à atteindre entre 2008 et 2015. Le Comité du Parlement européen chargé de l'environnement, de la santé publique et des politiques à l'égard des consommateurs a enfin adopté, en mai 2003, une législation plus stricte sur les organismes génétiquement modifiés.

## **D. Amérique latine et Caraïbes**

38. En 2003, la principale difficulté pour la région Amérique latine/Caraïbes, comme pour d'autres régions, a encore été de parvenir à concilier la lutte pour enrayer l'augmentation de la pauvreté et des inégalités et l'intégration de politiques écologiques et sociales dans les politiques de développement. Les pays de la région doivent modifier considérablement leurs politiques économiques, sociales et environnementales s'ils veulent parvenir aux Objectifs de développement du Millénaire, y compris la durabilité écologique, d'ici 2015.

39. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes prennent désormais plus à leur compte le programme pour l'environnement, comme l'ont montré leurs communications au Forum mondial de l'eau en 2003 et à d'autres tribunes dont la Réunion des ministres de l'environnement de la région Ibéro-américaine. Cette appropriation se traduit par la création de cadres juridiques et institutionnels pour traiter les problèmes écologiques et par l'adoption de politiques pour remédier aux dégradations les plus graves. L'élaboration de plans pour la création de couloirs biologiques dans les Andes et le bassin amazonien, ainsi que la constitution de nouvelles zones protégées dans de nombreux pays de la région, ont été les progrès les plus importants dans le domaine de l'environnement en 2003. On a également assisté à une augmentation des réglementations gouvernementales et à un élargissement de la participation du secteur privé et de la société civile.

40. Pour faciliter la réorientation des politiques, en 2003, le PNUE, les centres de collaboration et les gouvernements de la région ont apporté leur appui, dans le contexte du Forum des ministres de l'environnement de la région Amérique latine/Caraïbes, à la réalisation d'évaluations GEO dans cinq villes, sept pays, deux sous-régions et la région prise dans son ensemble. Le PNUE, en collaboration avec la Banque mondiale et le Gouvernement du Costa Rica, aide également à mettre au point un ensemble d'indicateurs nationaux dans le cadre du suivi de l'Initiative pour le développement durable de la région Amérique latine/Caraïbes adoptée à Johannesburg en août 2002. Le PNUE a participé activement au développement des capacités dans la région. Un appui spécial a été apporté aux petits Etats insulaires en développement de la région pour les aider à préparer le Sommet de l'Ile Maurice. Plusieurs activités ayant trait aux services fournis par les écosystèmes, à l'identification des nouveaux problèmes et au développement des capacités pour une meilleure gestion du milieu urbain sont en cours de réalisation. Le PNUE poursuit également ses travaux pour équiper la région d'instruments d'information qui permettront d'accélérer les prises de décision, d'adopter des politiques appropriées et de lancer des actions efficaces pour parer à la dégradation de l'environnement.

## **E. Amérique du Nord**

41. Le Gouvernement canadien a signé le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et lancé plusieurs programmes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre aux niveaux fixés. La table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a recommandé l'utilisation, au niveau national, d'indicateurs de développement et d'environnement pour mesurer la richesse nationale réelle et la viabilité de l'économie. Il s'agit là d'une première mondiale.

42. Le Gouvernement américain a annoncé le lancement de nouveaux programmes et de nouveaux investissements pour faciliter le passage à une politique énergétique basée sur l'hydrogène. L'administration a publié un plan stratégique en dix ans pour la réalisation de son Climate Change Science Program (Programme scientifique sur le changement climatique) destiné à renforcer la connaissance scientifique des changements climatiques qui affectent la planète. Dans un même temps, un sommet d'observation de la terre a été organisé pour inciter les gouvernements et la communauté internationale à installer un ou plusieurs systèmes détaillés, coordonnés et durables d'observation de la terre qui aideront à comprendre et à traiter les problèmes écologiques et économiques mondiaux. La Pew Commission, une organisation non gouvernementale à but non lucratif, a publié un rapport sur la détérioration des océans baignant les Etats-Unis résultant de la surexploitation de ressources halieutiques, de la pollution et du développement.

43. Les Etats-Unis et le Canada ont décidé de poursuivre leurs activités transfrontières d'amélioration de la qualité de l'air avec de nouveaux projets de coopération. Les deux pays, soucieux de résoudre les problèmes nationaux et internationaux d'environnement, sont en tête de la recherche technologique pour ce faire.

## **F. Asie occidentale**

44. La détérioration de l'environnement et l'insécurité ont été les principaux problèmes de la région en 2003. Le conflit armé en Iraq a eu des répercussions directes et indirectes sur l'état de l'environnement dans le pays même et dans les régions avoisinantes. Les fumées s'échappant des tranchées et des puits de pétrole en feu ont pollué l'air et contaminé les sols dans plusieurs zones. L'absence d'investissement dans l'industrie pétrolière ces dernières années est à l'origine du mauvais état des infrastructures et de l'augmentation des risques de fuite et d'écoulement. Dix ans de sanctions et la dégradation des infrastructures nationales et de gestion de l'environnement ont abouti à une détérioration des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement responsable de l'augmentation des niveaux de pollution et des risques sanitaires. Avec la destruction des infrastructures militaires et industrielles au cours des conflits successifs qu'a connu l'Iraq des métaux lourds et autres substances dangereuses ont été libérés dans l'atmosphère, les sols et les ressources en eau douce. Le PNUE a, en avril 2003, publié une étude qui confirme la poursuite de la détérioration des marais de Mésopotamie. Trois cent vingt-cinq kilomètres carrés se sont asséchés depuis 2000, ce qui laisse juste 7 % de la zone originelle en état.

45. L'eau reste un problème prioritaire pour la région car la demande continue d'augmenter. C'est principalement dans la zone côtière que les problèmes sont les plus graves, principalement à cause de l'urbanisation. Dans le domaine de la gestion de l'environnement, l'Initiative arabe pour le développement durable prend de plus en plus d'ampleur et bénéficie de l'appui croissant des pays de la région, principalement grâce aux forums ministériels régionaux de la Ligue des Etats arabes. L'Initiative concentre ses activités sur trois questions prioritaires à savoir : les ressources en eau douce, les ressources en sol et le milieu marin et les zones côtières.

## **G. Pôles Nord et Sud**

46. D'après une étude du Centre norvégien Nansen, une grande partie de la glace de mer de l'Arctique devrait, d'ici la fin du siècle, fondre chaque été. Cette étude, financée par la Commission européenne, indique que la superficie de la glace de mer a diminué de 7,4 % au cours des 25 dernières années, avec une baisse record en septembre 2002. Une analyse des données satellitaires des 30 dernières années réalisée par le National Aeronautics and Space Administration du Gouvernement américain et l'Université de Maryland laisse également penser que cette diminution de la glace de mer en Arctique va s'accélérer. Par contre, cette même étude indique que la surface totale couverte par la glace de mer en Antarctique augmente progressivement depuis 1997, et qu'elle est pratiquement revenue à ce qu'elle était avant la diminution importante enregistrée au début des années 70. Ce renversement de tendance prouve que la situation de la glace de mer est plus fluctuante en Antarctique qu'en Arctique où sa diminution suit un cours beaucoup plus systématique. Toutefois, la désintégration, sur la péninsule Antarctique et dans la mer d'Amundsen au large de l'Antarctide occidentale, au cours des dernières décennies, de plusieurs barrières de glace vieilles de milliers d'années atteste que la région est en proie à un changement rapide. On a également rapporté en 2003 la rupture de la couverture glaciaire, la plus large de l'Arctique, de la mer de Ward Hunt au nord du Canada.

47. Les peuples autochtones de l'Arctique ont également noté les impacts du changement climatique, en particulier la modification du rythme des saisons et du comportement des animaux, y compris le déplacement de certaines espèces vers de nouvelles zones. Ces observations et les savoirs traditionnels sont dûment pris en considération dans l'Evaluation des changements climatiques en Arctique que devrait publier le Conseil de l'Arctique à la fin de l'année prochaine. Une évaluation récente du

Conseil de l'Arctique sur la santé expose les risques potentiels, pour le développement du fœtus et du nourrisson, d'une exposition au mercure et aux PCB due à la consommation d'aliments traditionnels contaminés par le transport de polluants à grande distance et leur bio-amplification à mesure de leur circulation vers les maillons supérieurs de la chaîne alimentaire. Cependant ce même rapport et des études réalisées par des organisations autochtones montrent aussi que l'abandon des modes d'alimentation traditionnels pour la consommation de produits industriels a des répercussions négatives notables sur la santé des populations autochtones.

48. Le développement de l'Arctique continue de poser un grand problème. La mise en place d'infrastructures électriques et de transport, l'agrandissement des zones d'entraînement militaire (en Scandinavie du Nord), les activités minières et l'exploitation des hydrocarbures (spécialement en Russie du Nord, Canada et Alaska) ne sont que quelques-unes des activités qui affectent la vie des habitants de l'Arctique et leur environnement. Une importante évaluation de la situation socio-économique des résidents de l'Arctique sera publiée en 2004 par le Conseil de l'Arctique sous le titre de Rapport sur le développement humain en Arctique

## VII. Zones géographiques d'intérêt particulier

### A. Petits Etats insulaires en développement

49. Le PNUE, en réponse aux décisions du Conseil d'administration 18/34 (1995), 19/18 (1997) et 20/19 (1999), et plus particulièrement 22/1 I/B et 22/13 en date de février 2003, prépare actuellement, en collaboration avec des partenaires des petits Etats insulaires en développement, trois livrets sur l'avenir de l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement. Ces rapports serviront pour la réunion internationale Barbade +10 de 2004 qui fera un bilan de la situation de l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, de l'Atlantique, des océans Indien et Pacifique dans le cadre de la préparation du rapport sur l'Avenir pour l'environnement mondial. Le PNUE a lancé cette initiative lors d'une réunion d'introduction à l'occasion de la réunion du Secrétariat de Commonwealth qui s'est tenue à Londres les 12 et 13 juillet 2003. Les livrets qui seront publiés en août 2004 devraient :

- a) Mettre en lumière les pressions, les impacts et les politiques influant sur la capacité des petits Etats insulaires en développement à gérer rationnellement leurs ressources halieutiques, leurs zones côtières, leurs zones économiques exclusives et la plateforme continentale;
- b) Mettre en lumière les problèmes posés par le changement climatique, l'élévation du niveau des mers et la variabilité du climat;
- c) Evaluer les activités menées pour réduire et gérer la pollution et la production de déchets et pour développer les capacités d'entretien et de gestion des systèmes d'approvisionnement en eau et des services d'assainissement dans les zones rurales et les zones urbaines;
- d) Evaluer les mesures prévues dans les politiques de l'environnement pour réduire la pauvreté.

50. Dans la région de l'Asie/Pacifique, le PNUE a appuyé les efforts de conservation de l'environnement des petits Etats insulaires en renforçant leurs institutions et en développant leurs capacités. Il a également collaboré avec le Programme pour l'environnement de la région du Pacifique Sud à l'exécution des projets sur l'ozone qui ont aidé à mettre en place des centres nationaux de surveillance, des programmes de formation pour les techniciens des services de réfrigération, des groupes nationaux de l'ozone, à sensibiliser le public aux problèmes de l'ozone et à produire des pochettes d'information sur les systèmes d'approvisionnement communautaire en eau douce dans la sous-région. Un complément d'information figure dans le rapport consacré aux petits Etats insulaires en développement publié sous la cote UNEP/GCSS/VIII/6.

## **B. Asie de l'Est : les grands problèmes écologiques, y compris les tempêtes de sable et les tempêtes de poussière**

51. En Asie de l'Est la distribution des populations, le niveau de développement économique, les systèmes politiques, les ethnies, de cultures et les ressources naturelles sont extrêmement variés. L'industrialisation et le développement économique rapide ont, au fil des années, créé de nouveaux problèmes écologiques comme la diminution des surfaces boisées, la dégradation des sols, la raréfaction de la diversité biologique, la pollution de l'air, la pollution urbaine et la dégradation des ressources marines et des zones côtières.

52. Dans les zones urbaines de l'Asie du Sud-Est, le pourcentage des ménages urbains ayant l'eau au robinet est très élevé mais par contre, la situation en matière d'assainissement est quasi catastrophique. Si certains pays contrôlent mieux leur pollution industrielle (réduction de la contamination par métaux lourds au Japon), la plupart ont encore des taux de pollution organique élevés dont sont principalement responsables les eaux usées urbaines. En Asie du Sud-Est, la pollution de l'eau en milieu urbain a des répercussions dramatiques sur la santé de l'homme et l'eutrophication est un problème écologique grave. La contamination de l'eau est responsable du développement des maladies d'origine hydrique. La dengue et la malaria posent aussi un grand problème dans la région.

53. Des méthodes industrielles et de production d'énergie inefficaces sont responsables de la pollution atmosphérique extrême dont souffrent les grandes villes de l'Asie de l'Est, à l'exception du Japon. Et dans de nombreuses villes cette pollution atmosphérique va s'aggravant. La multiplication du nombre de véhicules et l'augmentation de leurs émissions dans les villes ont provoqué une aggravation des encombrements et une baisse de la qualité de l'air. Les feux de forêt sont également à l'origine d'une pollution nébuleuse transfrontières importante dans la région.

54. L'Asie de l'Est, à cause de son industrialisation rapide, est maintenant confrontée à un nouveau type de pollution, les pluies acides. La nature transfrontières de la pollution atmosphérique et les impacts écologiques potentiels de ces pluies sur les écosystèmes, aquatiques et terrestres, de la région ont incité les pays de l'Asie de l'Est à créer un réseau de surveillance des niveaux des dépôts acides.

55. La détérioration du milieu marin et des zones côtières dans la région est extrêmement grave. La pollution (envasement résultant de l'érosion des sols, pollution d'origine marine et terrestre, destruction des mangroves pour pratiquer l'aquaculture et élever des crevettes) et l'appauvrissement des ressources marines (résultant notamment de la surexploitation des ressources halieutiques et des méthodes de pêche destructives) sont les principaux problèmes. La croissance de la population et le développement sporadique et non planifié ont également des implications graves sur les ressources du milieu marin et des zones côtières. La récupération des terres sur la mer et le développement industriel et commercial pratiqués sur une grande échelle ont empiété sur les terres humides des zones côtières. Les quantités importantes de nutriments, de métaux à l'état de trace et d'organochlorines déversés par les rivières dans la mer ont provoqué une eutrophication côtière et, dans de nombreuses zones, une multiplication des marées rouges avec des conséquences très néfastes pour la pêche, le tourisme et la santé des populations.

56. L'Asie du Nord-Est, particulièrement la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie, est gravement touchée par la dégradation des sols et la désertification. En Asie du Sud-Est, l'érosion et la contamination des sols sont à l'origine d'une diminution de la productivité des terres arables. Les Philippines, la Thaïlande, le Viet Nam, la Malaisie, l'Indonésie, le Cambodge et la République démocratique populaire lao sont les plus sévèrement affectés.

57. Les tempêtes de sable et de poussière causées par la dégradation des sols et la désertification représentent un nouveau problème écologique grave pour l'Asie du Nord-Est. Les particules de sable proviennent, en majorité, des déserts de Gobi (Mongolie) et du Taklamakan (Chine occidentale). En 2002, les tempêtes de poussière qui se sont abattues sur Pékin et Séoul ont obligé à fermer les écoles et ont paralysé complètement les

transports. Au Japon, des vols ont été annulés à cause du manque de visibilité. Toujours au Japon, dans de nombreux endroits, on a constaté que les tempêtes de poussière transportaient plus de particules de sable en 2003 qu'en 2002. Ces dernières années, les pays touchés par les tempêtes de sable et de poussière ont commencé à réagir. La Chine, par exemple, a mis en œuvre un train sans précédent de mesures politiques pour remettre des terres cultivées en pâturages forestiers. Bien que les progrès soient lents, ces mesures ont effectivement permis d'arrêter l'avancée du désert. En mars 2003, les responsables gouvernementaux japonais, chinois, sud coréen et mongol s'occupant des tempêtes de sable et de poussière ont rencontré, à Manille, des représentants de la Banque asiatique de développement, du PNUE, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification pour étudier le programme de travail préparé par le PNUE dans le cadre de l'élément surveillance et l'alerte rapide du projet. Des informations supplémentaires sur cette initiative figurent dans le document UNEP/GCSS.VIII/INF/3.

58. La poursuite de l'exploitation des forêts et autres habitats a des répercussions graves sur la diversité biologique de la région. Le développement et les catastrophes naturelles ont été à l'origine de la dégradation d'une grande variété d'habitats. L'exploitation forestière, les cultures itinérantes et les plantations sont les principales causes de disparition du couvert forestier. L'agriculture extensive ainsi que le développement industriel et des transports, en perturbant les habitats des prairies, ont joué un rôle particulièrement important dans la raréfaction de leur diversité biologique. La transformation des forêts de mangroves en zones d'élevage de crevettes a eu des conséquences sérieuses sur les ressources biologiques des zones côtières. Les catastrophes naturelles, tout particulièrement les inondations, contribuent également à détériorer les habitats et à appauvrir les ressources dans la sous-région de l'Asie de l'Est. En Asie du Sud-Est, ce sont les feux de forêt qui ont porté gravement atteinte à la diversité biologique.

59. Ces dernières années on vu naître et se développer la coopération entre les ministres de l'environnement des pays de l'Asie du Nord-Est et ceux des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Les ministres de l'environnement des pays membres de l'ANASE, ont tenu leur première réunion avec leurs collègues chinois, japonais et sud-coréen, en novembre 2002 dans le contexte de « ASEAN+3 » (ANASE+3) (ANASE, Chine, Japon et République de Corée). L'ANASE est au premier rang des efforts de protection de l'environnement dans la région et les pays de l'ANASE, grâce à leur coopération au sein de l'organisation, ont pu mettre à exécution plusieurs projets de protection de l'environnement.

60. Les pays membres de l'ANASE ont signé en juin 2002 l'accord de l'ANASE sur les brouillards polluants transfrontières. Les participants à la dixième réunion ministérielle de l'ANASE sur les brouillards polluants (Siem Reap, mars 2003) ont décidé de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'accord puisse entrer en vigueur en juin 2003. Ils ont également convenu de poursuivre le renforcement des mesures de prévention à long terme pour éviter la formation de brouillards polluants transfrontières. L'accord prévoit des dispositions pour la surveillance, l'évaluation et la prévention, la coopération technique et la recherche scientifique, l'adoption de mécanismes de coordination, la communication et la simplification des formalités de douane et d'immigration pour l'acheminement des secours en cas de catastrophe. L'accord enfin prévoit la création d'un Centre de coordination ANASE pour la lutte contre les brouillards polluants transfrontières.

61. Le PNUE par le biais de son Programme pour les mers régionales consacré à la région du Pacifique Nord-Ouest (Plan d'action pour le Pacifique du Nord-Ouest – NOWPAP, 1994) a lancé une initiative multilatérale d'ampleur régionale pour assurer la protection et la gestion du milieu marin et des zones côtières de la région. Le NOWPAP fournit une plateforme de coopération écologique pour la protection des écosystèmes marins et côtiers dans une région que se partagent le Japon, la République populaire de Chine, la Fédération de Russie et la République de Corée.

62. Les activités du NOWPAP sont exécutées par l'intermédiaire de quatre centres d'activité régionaux qui travaillent au niveau de la région et traitent avec tous les Etats membres. Deux centres d'activité régionaux s'occupent de la surveillance et de

l'évaluation de l'environnement- le Centre d'activité régional pour la surveillance de la pollution (POMRAC, Vladivostok, (Fédération de Russie)) qui s'intéresse principalement à l'impact de la pollution atmosphérique et des rivières sur le milieu marin et les zones côtières et le Centre d'activité régional spécialement chargé de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement des zones côtières (CEARAC, Toyama (Japon)) qui se concentre sur la prolifération des algues toxiques et la télédétection applicable aux milieu marin et aux zones côtières - . Le Centre d'activité régional chargé du réseau de données et d'information (DINRAC, Beijing (Chine)) coordonne les activités régionales pour la création d'une base de données détaillée et la mise en place d'un système de gestion de l'information. Le Centre d'activité régional pour la préparation et les interventions en cas de catastrophe écologique en milieu marin (MERRAC, Taejon (République de Corée)) coordonne les activités régionales de préparation et d'intervention en cas de marée noire. Ce centre d'activité régional a mis au point un plan d'intervention régionale d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures qui est en cours de négociation.

63. Le NOWPAP procède actuellement à la mise en place de son unité de coordination régionale dont une partie sera accueillie par le Japon à Toyama et l'autre par la République de Corée à Pusan. Le programme va pouvoir ainsi aller résolument de l'avant et assurer la mise en œuvre efficace et coordonnée de son plan d'action. Les participants à la huitième réunion intergouvernementale du NOWPAP qui s'est déroulée en République populaire de Chine du 5 au 7 novembre 2003 ont approuvé le plan de travail et le budget du NOWPAP pour 2004-2005.

-----